



**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

**DÉLIBÉRATION N°230117\_005**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE CCAS**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE DIX-SEPT JANVIER** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Michel NEEL à Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO à David BOURKAIB - Pierre THOLLY à Jeanine RONGERE - Corinne CHEVRON à Thierry PONCHON - Isabelle POULARD à Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

**Secrétaire élu pour la session** : Michel FAURE

Vu la réglementation concernant la mise à disposition de personnel et notamment le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 ;

Vu l'accord de l'agent concerné ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 janvier 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un agent administratif communal intervient auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin d'en assurer la gestion administrative. La convention de mise à disposition de cet agent communal auprès du CCAS de CHAZELLES-SUR-LYON arrivant à échéance le 31 décembre 2022, Monsieur le Maire propose de la renouveler pour 3 ans : à hauteur de 30 % d'un temps complet. Il précise que l'agent concerné a été consulté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de CHAZELLES-SUR-LYON pour les années 2023-2024-2025 ;
- **APPROUVE** la convention à passer entre la commune et le CCAS de CHAZELLES-SUR-LYON pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
- **DIT** que les dépenses afférentes à l'emploi du personnel mis à disposition seront inscrites aux budgets communaux, ainsi que les recettes qui correspondent au remboursement de ces charges par le CCAS de CHAZELLES-SUR-LYON.

-----  
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,  
Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

14200594-20230117-230117\_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2023

Publication : 24/01/2023

Le secrétaire de séance,  
Michel FAURE

